



Luxembourg, le 18 juillet 2016

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 LUXEMBOURG

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse commune de Madame la Ministre de l'Environnement et de la soussignée à la question parlementaire n° 2153 du 16 juin 2016 de Messieurs les Députés Gusty Graas et Max Hahn concernant le dédommagement des victimes résidant au Luxembourg en cas d'accident nucléaire.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,



Lydia MUTSCH



18.07.2016

Réponse commune de Madame la Ministre de l'Environnement et de la soussignée à la question parlementaire n° 2153 du 16 juin 2016 de Messieurs les Députés Gusty Graas et Max Hahn concernant le dédommagement des victimes résidant au Luxembourg en cas d'accident nucléaire.

Le document auquel font référence les honorables Députés avait été élaboré sur initiative d'un fonctionnaire qui n'était plus au service du ministère de la Santé. Ce document qui n'a jamais dépassé le stade de l'ébauche, avait pour objectif la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires en relation avec un accident nucléaire lié à une installation nucléaire.

Dans la mesure toutefois où le Luxembourg ne dispose pas, sur son propre territoire, d'installation de ce type, et comme une loi est d'application territoriale, le législateur ne saurait créer, en cas d'incident nucléaire ayant une répercussion sur le territoire luxembourgeois, une obligation de réparation à charge de l'exploitant d'une telle infrastructure implantée dans un Etat voisin.

Toujours est-il que l'indemnisation des victimes en cas d'accident nucléaire fait partie des réflexions qui seront menées, sous l'autorité du Haut-commissariat à la Protection nationale, dans le cadre de l'élaboration d'un plan post-accidentel consécutif à un accident nucléaire.

Dans ce contexte, il faut rappeler que, dans les suites de l'accident nucléaire de Fukushima, la Commission européenne avait insisté sur la nécessité d'une approche commune européenne en matière de responsabilité et d'assurance du risque nucléaire et annoncé des propositions y relatives. Le gouvernement va se renseigner auprès de la Commission sur l'état actuel de ces propositions.